

Locataires bruyants puis-je dénocer le bail ?

Par rital81, le 04/08/2012 à 08:28

Bonjour,

j'ai un locataire qui a un bail de 1 ans qui arrive a expiration au mois d'octobre, ce locataire paye tous ces loyers comme il faut, cependant depuis environ 6 mois il loge une personne qui nous rend la vie impossible à nous et aux autres locataires de l'immeuble, en effet à tous les deux mais surtouit l'invitée, boivent toute la journée et ça fini le soir par tappage nocturne, engeulade, on en est même arrivés aux menaces avec gendarmes et tout, ils ont été internés tout les deux, lui est rentré une semaine après en s'excusant et promettant de partir et que son amie ne reviendrait plus, mais voilà que hier soir elle debarque et c'est repartie de plus belle... puis je denoncer le bail qui arrive a échèance en octobre en sachant que dessus j'avais marqué durée un an ou est-ce trop tard, comment puis-je me sortir de cette galère Merci de votre aide...

Par edith1034, le 04/08/2012 à 08:44

à vous lire c'est un bail meublé

vous pouvez invoquer une cause réelle et sérieuse

vous pouvez dénoncer le bail dans les conditions prévues par la loi

pour tout savoir

http://www.fbls.net/bailmeublearret.htm

Par rital81, le 04/08/2012 à 08:55

Bonjour edith1034, non il n'est pas meublé mais puis-je utiliser cette cause?

Par edith1034, le 05/08/2012 à 15:06

oui en bail vide aussi mais le juge risque de sermonner vos locataires et de refuser de résilier le bail

pour tout savoir sur le bail d'habitation

http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm

Par rital81, le 07/08/2012 à 13:16

ok merci pour vos conseils...